

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2011**

Le 15 avril 2011, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Madame TOCQUEVILLE, Maire

Présents : Mme TOCQUEVILLE Nelly, Mme AIRAULT Françoise, Mme BAHAUT Arielle, M. BARREAU Guy, M BARREAU Pascal, M. BERNARD Jean, Mme HARDY Irina, Mme MANZANARES Brigitte, M. NION David, Mme RHAM Françoise, Mme VARON Chantal, M. VIEUILLE Gérard,

Absent excusé : Mr PIGACHE Stéphane ayant donné pouvoir à Mme TOCQUEVILLE Nelly

Absent : Mr CRESSY Roger

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RHAM

1) POUR DELIBERATIONS

- DELIBERATION N°1/04/2011 :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU
4 FEVRIER 2011**

Mme Françoise AIRAULT souligne la présence de points de suspension dans la phrase concernant les nouvelles demandes de subventions, elle s'interroge sur leur signification et sur celle de l'expression « de plus », au début de la phrase suivante.

Mr Guy BARREAU souhaite préciser que dans son intervention « tour de table », il n'avait pas l'intention de proposer la suppression des subventions déjà acquises ; sa remarque ne concernait que les nouvelles demandes de subventions.

Mme Françoise AIRAULT, concernant la phrase paragraphe 4, « achat de matériel de balisage », il faut préciser « achat de matériel de balisage »,: un plan de la commune et un plan des chemins est à réaliser.

Mme Françoise RHAM, à propos de la remarque de Mr BERNARD concernant : « l'aménagement des bords de Seine », il faut préciser qu'il s'agit d'un aménagement « dans le cadre du plan aggro vélo »

Le compte rendu du 4 février 2011 est approuvé à l'unanimité

- DELIBERATION N°2/04/2011 :

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 ET VOTE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 451 220.20 €

Recettes : 442 079.92 €

Résultat de l'année : - 9 140.28 €

Mais un excédent cumulé de fonctionnement de 44 020.40 €

Soit un solde de fonctionnement de 34 880.12 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 145 357.16 €
Recettes : 80 630.40 €

Résultat de l'année : - 64 726.76 €
Mais un excédent cumulé d'investissement : 106 750.98€
Soit un solde d'investissement de : 39 024.22 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 13 voix pour le compte de gestion 2010 et le compte administratif 2010.

- **DELIBERATION N°3/04/2011 :**
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2010, le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de **34 880.12 € compte 002** et un excédent d'investissement de **39 024.22 € compte 001**

Restes à réaliser
Dépenses : 53 370 €
Recettes : 40 935 €
Solde : - 12 435 €

Affectation des résultats :
39 024.22 € au compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté)
34 880.12 € au compte 002 (solde de fonctionnement reporté)

- **DELIBERATION N°4/04/2011 :**
VOTE DES SUBVENTIONS 2011

	2010	2011
CCAS	5 500	4 650
CLUB SPORTIF	2 680	2 680
FOYER RURAL	1 932	1 932
ADMR	1 050	1 150
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 960	2 960
CLUB RETRAITES	1 150	1 150
COLLEGE GOUNOD	225	
SAUVEGARDE BOUCLES	460	460
PROJET ECOLE	2 060	2 060
ASSOCIATION SALLE POLYVALENTE	805	805
PRE DE LA BATAILLE	67	67
ASSOCIATION CHASSE	155	155
ASSOCIATION MANOIR VILLERS	310	310
VOIX SUR SEINE	765	765
PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE		2 000
TOTAUX	20 119	21 144

Les membres du Conseil votent à 13 voix pour et une abstention concernant les subventions aux associations.

Françoise AIRAULT s'abstient sur le vote des subventions. Elle souhaite une étude sur les principes d'attribution et sur leur montant.

Mme TOCQUEVILLE précise que lors de la séance du 4 février, le Conseil Municipal a décidé de ne pas subventionner les associations extérieures à la Boucle de la Seine, à l'exception du Pré de la Bataille. Le Conseil Municipal se réserve le droit l'année prochaine d'étudier toute nouvelle demande dans la mesure de ses capacités financières.

- **DELIBERATION N°5/04/2011 :**
VOTE DES TAXES 2011

Mme Tocqueville propose une augmentation des taux des taxes, rendue nécessaire par une diminution des dotations de l'Etat. Cette augmentation est justifiée, d'autre part, par l'inflation qui s'élève à 1,8 % pour l'année 2010.

Elle rappelle que les taux de notre Commune sont peu élevés en comparaison à d'autres communes de la strate.

Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour, d'augmenter uniformément les 3 taxes de 1,8%. Les taux appliqués s'élèveront tels que ci-dessous :

Taxe habitation : 10,69 %
Foncier bâti : 19,20 %
Foncier non bâti : 42,52 %

- **DELIBERATION N°6/04/2011 :**
VOTE DU BUDGET 2011

Prévisions budgétaires :

FONCTIONNEMENT : 472 279 € équilibré en dépenses et en recettes

INVESTISSEMENT : 134 130 € équilibré en dépenses et en recettes

Le budget est adopté à 13 voix pour et 1 abstention.

La commission finances a travaillé sur ce budget et a proposé en accord avec Mme le Maire de se réunir en septembre et en décembre pour examen de la situation budgétaire.

Pour information, la part consacrée, sur le budget pour l'année 2010, par enfant s'élève à 524€ (investissement + fonctionnement).

- **DELIBERATION N°7/04/2011 :**

ACQUISITION DE MATERIELS ECLAIRAGE

Demande d'obtention du FAA dans le cadre des petites communes

Mme Tocqueville présente le montage financier pour les achats suivants :

POINTS LUMINEUX

Travaux HT	16 540.00 €
Participation syndicat	9 570.00 €
Fonds d'aide Agglo (50%)	3 484.98 €

Participation Commune 3 484.98 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 3 484.98 € au titre de l'année 2011

HORLOGE

Travaux HT 292.64 €

Participation syndicat 160.95 €

Fonds d'aide Agglo (50%) 65.84 €

Participation Commune 65.84 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 65.84 € au titre de l'année 2011
- Donne délégation à l'unanimité à Mme le Maire pour mener ce dossier à terme.

DELIBERATION N°8/04/2011

MATERIEL ECOLE

Demande d'obtention du FAA dans le cadre des petites communes

Mme Tocqueville présente le montage financier pour les achats suivants :

INFORMATIQUE

Travaux HT 1 912.50 €

Fond d'aide Agglo (50%) 956.25 €

Participation Commune 956.25 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 956.25 € au titre de l'année 2011

Mme Tocqueville présente le montage financier pour les achats suivants :

EQUIPEMENTS MOBILIERS

Travaux HT 1 379.59 €

Fond d'aide Agglo (50%) 688.79 €

Participation Commune 688.79 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 688.79€ au titre de l'année 2011
- Donne délégation à l'unanimité à Mme le Maire pour mener ce dossier à terme.

DELIBERATION N°9/04/2011

MATERIELS COMMUNAUX

Demande d'obtention du FAA dans le cadre des petites communes

Mme Tocqueville présente le montage financier pour les achats suivants :

INFORMATIQUE

Travaux HT 1 829.04 €

Fonds d'aide Agglo (50%) 914.52 €
Participation Commune 914.52 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 914.52 € au titre de l'année 2011

Mme Tocqueville présente le montage financier pour les achats suivants :

REMORQUE + CROCHET

Travaux HT 1 421.40 €
Fonds d'aide Agglo (50%) 710.70 €
Participation Commune 710.70 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 710.70 € au titre de l'année 2011

TONDEUSE

Travaux HT 1 588.62 €
Fonds d'aide Agglo (50%) 794.31 €
Participation Commune 794.31 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 794.31€ au titre de l'année 2011

LAME A NEIGE

Travaux HT 1 923.07 €
Fonds d'aide Agglo (50%) 961.53 €
Participation Commune 961.53 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 961.53 € au titre de l'année 2011

DIVERS BRICOLAGE

Travaux HT 836.12 €
Fonds d'aide Agglo (50%) 418.06 €
Participation Commune 418.06 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 418.06 € au titre de l'année 2011

MOBILIER CANTINE

Travaux HT 1 003.34 €
Fonds d'aide Agglo (50%) 501.67 €
Participation Commune 501.67 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 501.67 € au titre de l'année 2011

ILLUMINATIONS DE NOEL

Travaux HT	1 797.65 €
Fonds d'aide Agglo (50%)	898.72 €
Participation Commune	898.72 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 898.72 € au titre de l'année 2011
- Donne délégation à l'unanimité à Mme le Maire pour mener ce dossier à terme.

DELIBERATION N°10/04/2011

MATERIELS VOIRIE

Demande d'obtention du FAA dans le cadre des petites communes

Mme Tocqueville présente le montage financier pour les achats suivants :

COUSSINS BERLINOIS

Travaux HT	4 322.74 €
Fonds d'aide Agglo (50%)	2 161.00 €
Participation Commune	2 161.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 2161 € au titre de l'année 2011

PANNEAUX DE BALISAGE

Travaux HT	1 352 €
Fonds d'aide Agglo (50%)	676 €
Participation Commune	676 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 676 € au titre de l'année 2011

POTEAUX PEDIBUS

Travaux HT	418.06 €
Fonds d'aide Agglo (50%)	209.03 €
Participation Commune	209.03 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la CREA dans le cadre du Fonds d'aide à l'aménagement des petites communes de 209.03 € au titre de l'année 2011

Donne délégation à l'unanimité à Mme le Maire pour mener ce dossier à terme
L'implantation des coussins berlinois sera réfléchi en concertation avec les riverains.

- **DELIBERATION N11/04/2011 :**
DEMANDE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU SDE

Mme Tocqueville présente le montage financier pour la pose et dépose de 15 lanternes au lotissement les Tilleuls :

Travaux HT	16 540 €
Participation syndicat 55%	9 570 €
Fond d'aide Agglo (50%)	3 484 €
Participation Commune	3 484 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès du SDE.

- **DELIBERATION N12/04/2011 :**
**ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
SEINE MARITIME.**

Mme TOCQUEVILLE, Maire, explique au Conseil Municipal que le centre de Gestion de la Seine Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire),etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi « une convention cadre » permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que besoin.

Après conventionnement la collectivité peut le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance pré contentieux et contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Toute autre mission proposée par le Centre de Gestion

* La mission de médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Article 1 :

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

Article 2 :

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaire de demande de mission, devis, etc.)

- **DELIBERATION N°13/04/2011 :**
REAMENAGEMENT D'ENCOURS.

LOGEAL IMMOBILIERE a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville.

En conséquence, la commune de Saint-Pierre-de-Manneville est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement dudit prêt.

Le Conseil de Saint-Pierre-de-Manneville

Vu le rapport établi par Madame Nelly TOCQUEVILLE, Maire.

La garantie de la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Délibère

Article 1 : La Commune de Saint-Pierre-de-Manneville accorde sa garantie pour le remboursement,

Du prêt réaménagé référencé en annexe 1,

Selon les conditions définies à l'article 3,

Contracté par LOGEAL IMMOBILIERE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 2 : En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de l'emprunt réaménagé, la commune de Saint-Pierre-de-Manneville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Les nouvelles caractéristiques du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacun d'entre eux, dans l'annexe 1

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés du prêt référencé dans le tableau annexé à la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le conseil autorise le Maire à intervenir à chacun des contrats de compactage et/ou des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

- **DELIBERATION N°14/04/2011 : ENQUETE PUBLIQUE : AMELIORATION DES ACCES DU GRAND PORT MARITIME DE ROUEN**
- Une enquête publique au titre des articles L123.1 et L214.1 préalable est ouverte du 28 mars au 29 avril 2011 sur le projet déposé par le Grand Port Maritime de Rouen pour l'amélioration des accès maritimes du Port de Rouen. Celle-ci peut être consultée en mairie.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet d'amélioration des accès du grand port maritime de Rouen.

Mme Arielle BAHAUT précise qu'il s'agit d'un arasement et que les dépôts seront tirés et réutilisés au maximum de leur possibilité. Concernant l'aménagement de zone d'évitage à Hautot Sur Seine, celui-ci a une emprise d'environ 800 mètres. Cet aménagement permettra également de maintenir le passage des cyclistes dans le cadre du plan Agglo vélo et sera complété d'un corridor écologique de 30 mètres qui suivra la piste cyclable.

Un ponton d'observation sera installé afin de visualiser les mouvements des bateaux.

Guy BARREAU s'interroge sur le devenir des terres à évacuer et le mode de transport.

- **DELIBERATION N°15/04/2011 :**
PROPOSITION DE TARIFS POUR DESTRUCTION DE NIDS
D'HYMENOPTERES

Mme Tocqueville informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier du SDIS concernant la facturation de 100 euros par destruction de nids d'hyménoptères.

Elle propose de refacturer la prestation au demandeur à hauteur de 50 euros, la commune prenant en charge les 50 euros restants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 11 voix pour et 3 contre la tarification proposée ci-dessus.

Les 3 voix sont contre le principe de faire payer aux habitants.

- **DELIBERATION N°16/04/2011 :**
CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

Mme Tocqueville propose au Conseil Municipal de créer le poste de rédacteur territorial au 1^{er} juin 2011 pour une durée de 15H56 afin de permettre l'avancement de grade de l'agent occupant le poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à 13 voix pour et une contre

La création du poste tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION N°17/04/2011

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LE PROJET D'IMPLANTATION DE LA
NOUVELLE MAISON D'ARRET ROUTE DE SAHURS A CANTELEU

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Christophe BOUILLON, Député de Seine-Maritime, Maire de Canteleu, nous informant que la ville de Canteleu était identifiée, ainsi que trois autres communes, pour accueillir potentiellement la nouvelle prison de Rouen.

Les raisons évoquées, le conduisant à manifester son opposition, sont partagées par les Membres du Conseil Municipal.

Par conséquent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désapprouve le projet d'implantation de la nouvelle maison d'arrêt « Route de Sahurs » à Canteleu.
- Manifeste son soutien à Christophe BOUILLON, Député de Seine Maritime, Maire de Canteleu dans toutes les actions et mesures prises à l'encontre de ce projet.

Après la lecture de la lettre du maire de Canteleu par Mme TOCQUEVILLE, celle-ci précise qu'un autre courrier a été également envoyé, par les maires de Sahurs, Saint-Pierre, Val de la Haye, Quevillon et Henouville. Dans ce courrier commun, il a été noté les différents arguments permettant d'invalider ce projet, à savoir :

- argument d'urbanisme
- zone de classement
- obligation de maîtriser l'occupation d'espace rural (Grenelle II)
- proximité du Centre Départemental de l'enfance.

Il s'agira alors d'établir une motion de soutien contre ce projet d'implantation d'une maison d'arrêt à Canteleu.

Il est à noter que 2 pétitions sont disponibles sur Internet.

D'autre part, l'Association des Boucles de Roumare s'est réunie pour soutenir cette action et va contacter les autres associations concernées afin d'établir également une motion commune.

2) POUR INFORMATIONS

Brigitte MANZANARES fait part du compte rendu du conseil d'école et de la réunion avec l'Inspecteur Départemental d'Académie, ayant eu lieu le 28 mars 2011.

On constate une baisse des effectifs sur l'académie (par rapport aux prévisions). Cela est peut-être dû au fait que les enfants de 2 ans ne sont plus comptabilisés dans les effectifs. Néanmoins, on constate une baisse de scolarisation des enfants de 2 ans. Cette règle est identique dans le public et dans le privé.

En maternelle, la moyenne est de 24.78 élèves par classe, alors que pour l'école élémentaire, cette moyenne est de 22 élèves par classe.

Conseil d'école du 1^{er} avril :

Il est fait le bilan du projet d'école et du projet de classe.

A la rentrée 2011, l'école accueillera un total de 92 enfants. Il est à noter que 6 enfants de Quevillon rejoindront les rangs des effectifs.

Toutes les classes après le CP sont complètes. Seules les inscriptions jusqu'au CP sont acceptées dans la mesure des capacités d'accueil.

Lotissement rue de Saint-Pierre

Une réunion complémentaire a eu lieu concernant :

- les voies de circulations
- l'implantation de points lumineux
- la pente d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'espace sénior
- les fouilles qui pourraient avoir lieu.

Il est à noter que la commune doit demander l'autorisation pour le bailleur d'entrer sur le terrain.

Fouilles sur le site de la Viette :

Les propriétaires sont en attente des résultats des fouilles.

2^{ème} Rencontres des Petites Communes de la CREA:

Mme TOCQUEVILLE, qui a animé ces rencontres, explique le principe du transport à la demande, appelé « FILOR ». Des informations complémentaires sur ce dossier seront communiquées au cours des mois de mai et juin. Néanmoins, on peut déjà dire que les lignes de bus du collège et du lycée seront maintenues.

En dehors de ces lignes du matin et du soir, c'est « FILOR » qui assurera les transports. Les arrêts de départ et /ou de retour seront identiques à ceux existants. Il faudra réserver son bus la veille, en précisant l'heure souhaitée. Toutes les possibilités actuelles d'abonnement seront conservées.

Ce principe permettra de desservir certaines petites communes entre elles mais également de rejoindre les lignes de TEOR existantes, à partir de Canteleu, pour notre Commune.

Une information écrite auprès des habitants sera déposée dans les boîtes aux lettres ainsi que des renseignements dans le P'tit Mannevillais, fin juin.

Bilan des travaux du foyer :

Il est précisé qu'au retour du document ACERMI, établi par la CREA, accompagnés des différents documents (facture, bilan d'économie d'énergie ...), il sera possible de percevoir une indemnisation en fin d'année, versée par la CREA.

Il est envisagé la possibilité de repeindre la façade arrière du foyer.

Normandie-Impressionniste 2013 :

Cette édition se déroulera conjointement avec l'Armada.

Le thème choisi sera : « L'eau », sous toutes ses formes (en peinture, dans la littérature ...) se tiendront des expositions dans les musées de Haute et Basse Normandie et diverses manifestations seront organisées.

Il est à noter que de plus en plus de musées de Basse-Normandie souhaitent participer à ce projet.

Une réflexion est engagée concernant la participation des scolaires notamment durant le mois de juin : en effet, il a été constaté un déficit de participation de ce public lors de la dernière édition 2010.

Tour de table :

Gérard VIEUILLE relate le succès de la conférence de Michel De Decker, historien, ayant eu lieu au Foyer municipal le 18 mars 2011. En effet, il y a eu une bonne participation avec 94 entrées payantes. Il est à noter que cette manifestation a attiré également des gens des communes environnantes.

D'autre part, il fait état d'un problème d'élagage au niveau du Chemin du Roy, dû à l'arrêt de monsieur Gilles. Il précise également qu'il y a un retard au niveau du balisage et de l'affichage pour la partie ré ouverte du Chemin du Roy. Ceux-ci sont nécessaires afin de préciser clairement les endroits de passage.

Le festival Voix sur Seine se déroulera les 20, 21 et 22 Mai prochains, plusieurs concerts sont prévus. Gérard VIEUILLE espère une bonne participation.

Françoise AIRAULT rapporte le compte rendu d'une réunion du « groupe de travail environnement » à la CREA. 6 thèmes ont été abordés (énergie, éclairage public, jardins familiaux, éducation à l'environnement, parcours pédagogique, animations des maisons des forêts, accessibles à tous).

David NION_a été informé de l'intrusion de plusieurs jeunes (a priori 4 garçons et 1 fille) dans la cours de l'école dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 avril. Après avoir quitté les lieux, ceux-ci ont ensuite joué, jusque tard dans la nuit, au ballon à côté du foyer.

Françoise AIRAULT ajoute que Mme Halley a également été importunée cette même nuit, et qu'une intrusion a eu lieu dans l'ancienne boulangerie.

David NION_ pose le problème de l'élagage d'arbres dont les branches encombrant le fossé à la Marguerite. La question se pose de savoir à qui appartient le fossé et donc l'entretien de celui-ci.

Jean BERNARD fait part de la bonne réfection de la rue Chiquet et souhaite savoir, de nouveau, quand pourra être ré ouvert le haut du chemin du Billois.

Marie-Françoise RHAM rapporte que plusieurs personnes se questionnent quant aux travaux réalisés en bord de Seine, sur Sahurs après le passage d'eau de Caumont. D'autre part en raison de ces travaux, les riverains de la chaussée de Caumont se plaignent de la vitesse trop élevée à laquelle les véhicules se déplacent. De plus, cela entraîne une dégradation de plus en plus importante de la chaussée.

Arielle BAHAUT précise la nature des travaux : il s'agit de la réfection des « palplanches » et de la consolidation du Péret.

D'autre part, Mme BAHAUT déplore le passage d'engins à moteur, notamment des quads, le dimanche sur le chemin du halage, alors que celui-ci leur est interdit ; un accident ayant été évité de peu avec des poneys et des enfants.

Elle tient à préciser que suite à plusieurs questions des riverains, aucun achat de terrain n'est prévu dans le cadre du plan aggro vélo. L'enquête publique est en attente.

Marie-Françoise RHAM demande la mise en place de panneaux de « voie sans issue » à l'entrée de la chaussée de Caumont et du chemin du Billois, afin d'éviter ces passages intempestifs.

Chantal VARON remercie le Conseil Municipal pour la subvention versée à l'ADMR. Elle précise que l'association a été « auditée » et que le rapport devrait arriver début mai. Il lui semble que cela s'est déroulé de façon plutôt positive.

Eric LEBRETON signale que le foyer déplore la disparition de 3 tapis de Ju Jitsu.

Par ailleurs, il se questionne sur le site du Valnaye. Il lui est précisé qu'après 2 mails envoyés par Mme Tocqueville, l'avocat reste silencieux. L'affaire doit passer au tribunal administratif, dans un délai non encore connu Actuellement, l'ancien loyer est toujours perçu.

Brigitte MANZANARES_ précise qu'au niveau du foyer, il n'est pas encore possible d'évaluer les économies d'énergie réalisées grâce aux travaux. Toutefois, les Anciens qui occupent cette salle le jeudi après-midi ne se plaignent plus du froid !

Françoise AIRAULT s'interroge sur les travaux du presbytère. Mme TOCQUEVILLE précise qu'ils avancent et devraient être terminés pour la fin de l'année.

D'autre part, Françoise AIRAULT déplore la construction d'un hangar au lieu- dit « Le Moulin ». Toutefois, ce type de construction est autorisé car il s'agit d'un bâtiment agricole, utilisé à des fins agricoles, alors que des lieux d'habitation y sont interdits.

La séance est levée à 00H45.

Prochain conseil le 10 juin 2011 à 20H30.